BULLETIN D'ADHESION – SAISON 2023 / 2024

(Merci de compléter les informations manquantes. La cotisation est valable pour la saison en cours)

MEUSE / PAYS-HAUT

UNAF

NOM : …… PRENOM :……..……

ADRESSE : ……..……

CODE POSTAL :…….. COMMUNE : ……...……..

ADRESSE ELECTRONIQUE : .....@.....

TELEPHONE DOMICILE :…… MOBILE :…… / PROFESIONNEL :……

DATE et LIEU de NAISSANCE :…… CLUB D'APPARTENANCE :……..……..……

SITUATION DE FAMILLE :…… NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (moins de 10 ans au 31/12 de la saison en cours) : …….

PRENOM :…… Date de naissance …… Sexe……

PRENOM :…… Date de naissance …… Sexe ……..

PRENOM : …… Date de naissance ……... Sexe …….

Sollicite par la présente

- **mon adhésion***
- **mon renouvellement d'adhésion*** ➔

et verse à ce jour le montant correspondant par chèque à l'Amicale de ma SD (secteur d'appartenance obligatoire)

Ci-joint, chèque à l'ordre de l'amicale UNAF ** ……..…..

Banque : …… Chèque N° : ……..

Nom du titulaire du compte bancaire : ……..……..

TABLEAU DES CORRESPONDANTS

1203	**MEUSE**	**Mme NEUSCH FREDERIQUE** **3 rue Lafayette** **55000 BAR LE DUC** fneusch@free.fr	**31€**
	PAYS-HAUT	**WISNIEWSKI JEAN-PAUL** **13 RUE DE LA TUILERIE** **54800 JARNY** **wisjp@wanadoo.fr**	**31€**

Les différentes cotisations votées en Assemblée générale de chaque Amicale recouvrent des niveaux de prestation différents. (Renseigne-toi auprès de ton Amicale de secteur). * *rayer la mention inutile* ** *compléter par le nom de l'amicale concernée.*

Chèque à envoyer :

- ✓ **Au président WISNIEWSKI Jean-Paul, 13 rue de la tuilerie 54800 JARNY à l'ordre de l'UNAF MEUSE/PAYS-HAUT pour les arbitres du Pays-Haut.**
- ✓ **Au correspondant Magic NEUSCH Frédérique, 3 rue Lafayette - 55000 BAR LE DUC à l'ordre de l'UNAF MEUSE/PAYS-HAUT pour les arbitres de la Meuse.**

(Date et signature)

L’UNAF

Est l’ASSOCIATION de tous les Arbitres,

qui REPRESENTE les arbitres dans les différentes instances du Football : Comité Directeur des Districts et des Ligues, Comité Exécutif et Haute Autorité de la FFF, Comité exécutif des Ligues Nationales du Football Amateur (LNFA) et Professionnel (LNFP).

qui DEFEND les arbitres en cas d’agression. Si le dossier présenté est jugé éligible à sa prise en charge, un avocat rémunéré par l’UNAF est chargé de poursuivre le(les) agresseur(s). Le collègue agressé ne supporte ainsi aucun frais, et il est aidé dans les démarches a effectuer (police ou gendarmerie – médecin – justice…).

qui SOUTIENT financièrement et moralement ses adhérents et/ou leur famille, en cas de malheurs, par l’intermédiaire de sa Caisse de Solidarité,

qui DEVELOPPE les notions d’**amitié**, de **convivialité**, de **solidarité**, dans la plus grande **simplicité**, puisqu’à l’UNAF, il n’est pas question de hiérarchie, mais seulement d’**entraide**. Au travers des Congrès nationaux, des Assemblées Générales, des diverses manifestations organisées (repas dansants, tournois de football, lotos, journées à thème, arbres de Noël…), nous avons toujours le **plaisir** de **nous retrouver**,

qui PARTICIPE aux actions de formation des arbitres et de promotion de l’arbitrage, aux côtés des Commissions Départementales, Régionales et Nationales des Arbitres.